

Les travaux à travers la ville

Après une période d'aménagements nécessaires à l'arrivée de la ligne 4, les travaux proprement dits du métro démarrent. Les jardins d'enfants sont livrés, le groupe scolaire Briand s'agrandit, la police municipale déménage, les aires de jeux des petits sont sécurisées.

Transformations sur la voirie



Rue Victor Hugo refaite.

ou avenue du Fort entre la rue Carvès et le lycée Maurice Genevoix.

Le Conseil général a procédé à la réfection de l'éclairage public avenue Marx Dormoy, sur le segment RD 920 – Victor Basch et poursuivra en avril jusqu'à l'avenue de la République, ce pour cinq mois. Les mêmes interventions ont lieu avenue Pierre Brossolette, depuis février, pour cinq mois également, entre l'avenue de la Marne et la rue Gabriel Péri.

■ Prolongement de la ligne 4 du métro : le terrassement commence

Les travaux d'assainissement liés au prolongement de la ligne 4 du métro s'achèvent. Les zones d'implantation des bases vie pour les équipes dédiées au chantier se situent place Emile Cresp et place du 8 mai, côté rues Racine et Boileau.

■ Une voirie adaptée et sécurisante

La voirie de la rue Victor Hugo, entre l'avenue Verdier et la rue Périer, est achevée : trottoirs, bordures ainsi qu'un passage surélevé à chaque extrémité, les arbres et candélabres actuels ont été conservés à la demande des riverains.

Un passage piéton surélevé a été posé à l'entrée de la rue du Colonel Gillon afin de ralentir la vitesse des véhicules venant de la Porte d'Orléans. Dans le cadre du Plan Vigipirate, la zone de stationnement dans cette même rue devant la crèche familiale et halte-garderie a été transformée en « dépose-minute ». Afin de protéger les enfants, un ralentisseur a été installé à hauteur du club 8-13 de la rue de la Vanne.

Des réfections de trottoirs sont aussi effectuées au fur et à mesure de l'achèvement des constructions immobilières à l'instar du 64, avenue Aristide Briand, du 16-18-20 rue Victor Basch en avril



Ralentisseur installé rue de la Vanne.

Ces constructions modulaires abritent les vestiaires, les bureaux, les sanitaires et les réfectoires pour le personnel des entreprises travaillant sur le chantier et la maîtrise d'œuvre chargée de les piloter. Ces installations ne provoquent qu'une réduction de la circulation avenue de la République.

Les travaux de terrassement ont démarré place du Général Leclerc. Afin que les camions puissent évacuer la terre provenant du creusement des galeries du métro, notamment devant l'église Saint-



Travaux avenue Général Leclerc.



Base vie place Emile Cresp.

Jacques, l'avenue de la République sera mise en double sens entre la place de la Libération et le boulevard Romain Rolland à la fin du printemps.

■ Des rues plus propres

Des corbeilles supplémentaires ont été posées : quatre ont déjà été installées

rue Marcelin Berthelot, une à l'angle Couprie-Saisset, Péri-Arnoux, Molière-Verdun, Bossuet-Boileau, au 55 rue Pierre Brossolette, Marne-Dardan, deux de couleur blanche près de l'école Haut-Mesnil, angle Molière-Auber, Dardan-Marne, Carvès-Basch. Une nouvelle série de pose sera faite en cours d'année.

Les chantiers qui améliorent l'existant

■ Galerie commerçante : les travaux début 2008

L'appel d'offres déclaré infructueux concernant la réalisation d'une galerie commerçante rue du Colonel Gillon, a été relancé. Le chantier débutera prochainement sous réserve que la procédure permette de désigner les entreprises, notamment celle chargée du gros œuvre.



■ Groupe scolaire Briand : l'extension est en cours

Les marchés de confortation des carrières préalables avant ceux proprement dit d'extension sont maintenant achevés.

Les travaux de restructuration nécessitent la mise en place de modules provisoires dans la cour de la maternelle. Trois salles de classe maternelle, un dortoir et la salle de classe maternelle actuellement située dans l'élémentaire y sont installés provisoirement.

■ Deux jardins d'enfants livrés

Les deux jardins d'enfants d'une capacité de 20 enfants chacun (au 12, rue de la Vanne et au 7, rue du 11 novembre) sont achevés. L'ouverture de ces deux structures est prévue dès ce 1^{er} semestre.



Jardins d'enfants du 11 novembre.

■ Le CinéMontrouge en voie d'achèvement

La salle du CinéMontrouge, au 88 rue Racine, ne va pas tarder à accueillir de nouveau des spectateurs. Les 165 nouveaux fauteuils sont fixés, la tenture de scène, la peinture et le plafond sont flamboyants neufs. Le traitement et le rafraîchissement d'air apporteront un confort supplémentaire aux spectateurs. De plus, une salle polyvalente d'environ 150 m² a été aménagée.

■ Pôle Solidarité : le permis déposé

Le permis de construire concernant les travaux d'extension du Centre Municipal de Santé dans le but de réunir tous les acteurs du Pôle Solidarité (Centre d'Action Sociale, Circonscription sociale, etc.) est déposé. L'instruction du permis et la consultation des entreprises suivent leur cours.

L'extension principale s'effectuera côté rue Amaury Duval sur 3 niveaux. Une extension secondaire est aussi prévue en rez-de-chaussée derrière le bâtiment.

Le projet doit unifier les architectures en présence et constituer un seul équipement, avec une seule entrée, et des accueils communs. La construction d'un nouveau corps de bâtiment en briques, implanté en symétrie par rapport au bâtiment principal, redonnera un équilibre à l'ensemble architectural. L'accent sera également mis sur l'accessibilité des lieux : la majorité des consultations s'effectuera en rez-de-chaussée.

■ L'accessibilité facilitée au patrimoine public communal

Un diagnostic de l'accessibilité généralisée des personnes en situation de handicap a été effectué sur le patrimoine public communal. Ce projet donnera lieu à des propositions de plans pluriannuels de travaux de mise en accessibilité. Une réunion de bilan de l'audit tous les trois mois débouchera sur un rapport annuel transmis notamment à la Préfecture et au Conseil général. Les bâtiments et équipements communaux, qu'ils relèvent des services bâtiments, voirie ou espaces verts, ont été passés en revue. 400 000 € TTC ont été votés cette année pour réa-

liser les travaux jugés prioritaires. Pour exemple, cinq places pour les spectateurs en fauteuil seront réservées au pied des tribunes le long du terrain du gymnase Maurice Arnoux.

■ Déménagement de la Police Municipale

Les Policiers Municipaux, mais aussi les Auxiliaires de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), les Surveillants de Squares et de Voirie (SSV) déménageront 19, rue Henri Barbusse. Cette installation provisoire, dans un ancien pavillon racheté par la Ville, nécessite quelques travaux.

L'ancien bâtiment de la Police Municipale, au 69 avenue de la République doit être démolé après leur départ pour mener à bien une nouvelle construction immobilière (extension de la résidence Beausoleil) qui intégrera en rez-de-chaussée un poste de transformation pour la RATP dans le cadre du prolongement de la ligne 4 du métro. Ce poste sera destiné aux fins exclusives du réseau électrique de la RATP afin de « redresser » la tension électrique du réseau.

Les travaux d'agrément

La remise en conformité des jeux de la crèche Hippolyte Mulin et la réfection partielle de l'aire de jeux de la

crèche du 11 novembre, quelque peu dégradée par les travaux sur le nouveau jardin d'enfants mitoyen,



sont terminées. Toujours à la crèche Hippolyte Mulin, la clôture a été finalement remplacée et rehaussée cet hiver pour protéger plus efficacement le jardin des bébés des jets de terre et de ballon pouvant venir de l'extérieur. De même pour la clôture du square Schumann derrière le bâtiment côté gloriette afin d'empêcher les intrusions nocturnes. Le passage Jules Chéret reliant les rues Salengro et Guesde dispose à chaque extrémité d'un portail fermé la nuit. Seules les personnes logées dans la cité scolaire sont munies de clés. Les conditions climatiques ayant été favorables, les cerisiers malades de la rue Barbès ont été remplacés comme prévu par 52 Ginkgo Biloba.

Pour tout savoir sur les modifications de stationnement et de circulation : www.ville-montrouge.fr, rubrique travaux en cours.

Méto : station Châtillon-Montrouge

13

Un chantier pilote

Cette année 2008 verra la mise en service du prolongement de la ligne 13 au-delà d'Asnières-Gennevilliers Gabriel Péri. D'importants travaux sont en cours pour permettre la mise en œuvre des solutions techniques qui contribueront à l'augmentation de la capacité de transport de la ligne.

En particulier, la RATP a engagé depuis avril 2007, au terminus de Châtillon-Montrouge, les travaux d'installation d'un dispositif qui optimisera le retour des trains. Celui-ci permettra d'augmenter le nombre de trains en circulation à l'heure de pointe. (l'aire de retour en bout de ligne permet au train de repartir en sens inverse)

■ Modernisation du site

Ce projet de modernisation comporte plusieurs volets.

Le premier volet comprend l'extension et la rénovation des locaux d'exploitation, puisque une augmentation de la fréquence des trains induit une augmentation du nombre des conducteurs. Il comprend également la réalisation

d'une passerelle qui leur permettra d'accéder aux quais plus rapidement.

Le second porte sur l'installation d'un dispositif de retour automatique des trains dont la mise en service permettra de réduire la durée de cette manœuvre et d'augmenter la fréquence des départs des trains.

Pour préparer l'arrivée de ce système, de nombreux travaux ont déjà été réalisés. Ceux destinés à renforcer la structure des quais et à rendre plane leur surface se sont achevés début 2008. Simultanément étaient installés les équipements de quais ainsi que les équipements ferroviaires.

Les travaux actuellement en cours sur les quais permettront la mise en place, prévue au mois de mai, d'un dispositif de protection appelé Façades de Quai. Ce dispositif a pour objectif de prévenir les accidents et d'empêcher les intrusions de personnes sur les voies.

Un nouvel escalier mécanique sera prochainement mis en service.

C'est fin mai-début juin que vous découvrirez une station « relookée » et modernisée.

■ Mieux gérer les nuisances

Consciente des nuisances sonores susceptibles d'être générées par ses travaux, la RATP s'est engagée dans une démarche novatrice en mettant en place à la station Châtillon-Montrouge une surveillance acoustique des chantiers.

Quatre points de mesure enregistrent en continu l'ambiance sonore relative aux chantiers. Ils ont été installés côté Montrouge, trois sur le chantier même, un chez un riverain situé à moins de 10 mètres de celui-ci. Le suivi des données enregistrées, croisé avec les activités menées sur site, pourrait permettre d'apporter des mesures correctives sur les chantiers.

Cet outil ouvre de nouvelles perspectives quant à la gestion des nuisances sonores générées par un chantier. Si cette opération pilote s'avère concluante, elle pourrait être renouvelée sur les chantiers du prolongement de la ligne 4.

Service clientèle RATP : 32 46
(0,34 € mn depuis un poste fixe)

Gare aux encombrants

■ Respectez les jours de collecte

Chacun de nous est concerné par la propreté de notre ville. Elle commence souvent par la bonne organisation de la collecte des ordures ménagères, et chacun y participe. Beaucoup trop de débris sont encore abandonnés intempestivement dans la rue. L'incivisme en la matière génère de multiples nuisances sur les trottoirs et représente même un danger pour les passants.

Tout déchet posé en vrac sur la voie publique est considéré comme dépôt sauvage.

Tous les déchets doivent être déposés dans les différents containers prévus à cet effet. Les objets volumineux doivent

être déposés entre le dimanche soir et le lundi matin avant 6 heures.

■ Plus de sévérité à l'égard des contrevenants

Afin de lutter plus efficacement contre les dépôts sauvages, une nouvelle procédure d'intervention a été lancée fin janvier. Auparavant, quand un amas de débris était constaté sur la voie publique, il était collecté par les Services techniques qui procédaient alors à une information et une sensibilisation des riverains et des syndicats.

Dorénavant, la lutte contre les dépôts sauvages est renforcée : quand ils sont récurrents, les Services techniques saisissent le Service de la Réglementation

Urbaine (SRU). Des gardiens de la Police Municipale et l'inspecteur de voirie se rendent sur place, prennent des photos pour en conserver une preuve, procèdent à une enquête afin d'identifier le contrevenant et prennent contact avec le voisinage (syndic, riverains, commerçants, office HLM, commerçants...). Un procès-verbal peut même être dressé et transmis au Procureur de la République. Si dans un premier temps, le fautif n'est pas identifié, l'enquête ne s'arrête pas là : la Police Municipale établit un rapport d'information qui liste tous les éléments recueillis. Un courrier de rappel à la loi est envoyé au voisinage. La procédure est susceptible d'être réactivée à tout moment, dès qu'un nouveau dépôt illicite se reproduit... afin de trouver le responsable.

Point info au 01 46 12 75 20 et
www.ville-montrouge.fr
rubrique Cadre de Vie.



Tous attentifs à l'environnement

Les piles se recyclent aussi : pensez-y !

Dans le cadre de l'Agenda 21, la Ville met à votre disposition un réseau de points de collecte de proximité pour les piles et les batteries usagées : au Centre Administratif, à l'Hôtel de Ville, à la Médiathèque, au Centre Municipal de Santé et bien sûr à la déchetterie... pour commencer. Il s'agit d'une action qui sera progressivement étendue à d'autres sites, en fonction des besoins : conservatoire, écoles, services municipaux, etc.

La nouveauté : la gratuité du traitement

Auparavant, le traitement des piles usagées n'était pas gratuit pour la Ville. Désormais, il le sera grâce au contrat signé par Montrouge avec la société Screlec. Screlec est un éco organisme conventionné par les pouvoirs publics qui a pour mission le développement de la filière de valorisation des piles et accumulateurs usagés. Toutes les piles et bat-



teries déposées dans ces nouveaux points de collecte sont remises à des opérateurs spécialisés dans le tri et le recyclage.

Ayez l'énergie de trier... vos piles !

Environ 3/4 des piles usagées finissent dans les poubelles à ordures ménagères. Négligence ou absence de visibilité de boîtes de récupération dans les magasins ? Plus prosaïquement, beaucoup de nos contemporains ignorent

encore l'impact négatif sur l'environnement des métaux contenus dans les piles.

Outre les boîtes disposées à cet effet dans les magasins, vous disposez maintenant à Montrouge de bacs pour toutes vos piles et batteries (hors automobile) contenues dans les jeux, jouets, calculatrices, téléphones, ordinateurs, outillage électroportatif du type perceuse visseuse, petits accumulateurs au plomb de moins de 3 kg, etc.



Quiz minute : Mettez-vous au courant !

■ Quels risques court-on à jeter piles et batteries à la poubelle ?

Les matières premières contenues à l'intérieur des piles et des batteries peuvent être dangereuses si celles-ci sont mises en décharge ou incinérées, il faut donc les collecter de manière sélective pour pouvoir réaliser le traitement adéquat.

■ Que contiennent les piles et batteries ?

Pour permettre leur fonctionnement, les piles et batteries utilisent des métaux lourds toxiques et nocifs pour l'environnement tels que nickel, cadmium, mercure, plomb, fer, zinc, calcium, aluminium, magnésium, lithium... Elles représentent la part la plus polluante de nos déchets. Si les piles sont éliminées avec les ordures ménagères, elles vont polluer l'ensemble des sous-produits de l'usine : mâchefers, boues issues du lavage, des fumées et cendres volantes issues de l'incinération. Toutes ces matières premières sont valorisables et permettent d'économiser les ressources naturelles.

■ Où trouve-t-on ces piles et batteries ?

80 % des batteries sont intégrées dans des appareils de la vie courante : électroménager, électronique, informatique, outillage électroportatif, téléphonie, jouets... On estime que 20 000 tonnes de piles se vendent chaque année. Chaque minute, on jette en France 114 piles électriques. Seulement une sur 3 finit dans un centre de recyclage. 2/3 des piles en fin de vie seraient donc répartis sur les décharges à ciel ouvert et exposées aux intempéries, avec tous les risques de détérioration que cela comporte (rouille, fuite de métaux lourds et infiltration dans les sols pour à terme polluer les sols, les cours d'eau et les nappes phréatiques).

■ Que peut-on faire avec des piles et batteries usagées ?

Aujourd'hui le traitement des piles et des batteries permet de récupérer de 50 à 70 % des matières contenues, ce qui permet de la fabrication de nouveaux objets (pièces auto, cannettes, gouttières, plomberie, etc.) sans avoir recours aux réserves naturelles.

■ Ce recyclage est-il réellement efficace ? Que récupère-t-on de ce recyclage ?

Le recyclage permet dans un premier temps d'économiser des matières premières :

Le traitement de 100 tonnes de piles usagées permet la récupération de 39 tonnes de ferromanganèse (alliage destiné aux fonderies), réutilisable par exemple dans la robinetterie, les rails de chemin de fer, 20 tonnes de zinc réemployées pour faire des gouttières ou de la peinture antirouille, etc.

► Alors, que devons nous faire ?

Faisons un petit geste éco citoyen, vraiment pas contraignant : regroupons nos piles usagées et déposons-les dans les bacs collecteurs disposés à cet effet. Utilisons aussi autant que faire ce peu les chargeurs sur secteur lorsque nos appareils le permettent et/ou des batteries et piles rechargeables.